



Carcassonne, le 4 mai 2021

**Nos réf. :**  
HS/ST/CB

Madame, Monsieur,

« Il n'y a pas de département fort sans une agriculture forte », en particulier dans l'Aude.

Après le tourisme, elle représente en effet la deuxième économie avec près de 8 000 emplois répartis au sein de 5 600 exploitations.

Vos emplois non délocalisables participent à l'attractivité de notre département.

C'est pourquoi, suite aux épisodes de gel d'avril 2021, le Département en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la Mutualité Sociale Agricole, souhaitent assurer un accueil de proximité pour accompagner les agriculteurs en difficulté.

A cet effet, des permanences territorialisées dans les salles municipales de Tuchan, Fabrezan, La Redorte, Sallèles d'Aude et à l'antenne du département de l'Aude à Limoux seront proposées (planning en cours de préparation).

Vous pouvez dès à présent contacter les référents ci-dessous afin d'évaluer votre situation notamment en cas d'éligibilité au fonds d'aide exceptionnel mis en place par le Département (1,2 Million d'euros) :

Magali Morgan : [magali.morgan@aude.fr](mailto:magali.morgan@aude.fr) - 06.47.58.53.91

Anais Auzias [anais.auzias@aude.fr](mailto:anais.auzias@aude.fr)

Quentin Sorroche [quentin.sorroche@aude.fr](mailto:quentin.sorroche@aude.fr)

Manon Blanquer [manon.blanquer@aude.fr](mailto:manon.blanquer@aude.fr)

Audrey Canneaux. [audrey.canneaux@aude.fr](mailto:audrey.canneaux@aude.fr)

Les justificatifs à présenter par les agriculteurs en difficulté résidant dans l'Aude sont les suivants :

- Etat civil des membres du foyer
- Copie de la carte d'identité du demandeur, en cours de validité
- Numéro d'inscription SIRET
- Justificatif des revenus du foyer
- Justificatif des charges courantes mensualisées (dernières factures)
- Les derniers avis d'imposition et déclaration fiscale
- Extrait du rapport d'expertise estimant la perte de récolte et de chiffre d'affaire ou à défaut, attestation sur l'honneur,
- RIB au nom du demandeur

Ce guichet unique a pour objectif d'être un lieu d'écoute, de conseil et d'orientation permettant de vous accompagner au mieux dans vos démarches administratives.

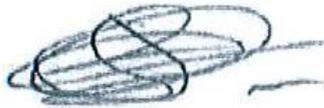
Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Hélène SANDRAGNÉ



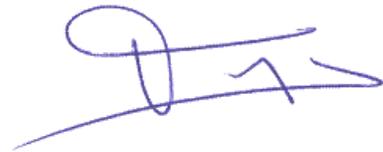
Présidente du Conseil  
départemental de l'Aude

Sophie BONNERY



Présidente de la Mutualité  
Sociale Agricole

Philippe VERGNES



Président de la Chambre  
d'Agriculture de l'Aude